

PARLEMENT EUROPÉEN

DÉLÉGATION POUR LES RELATIONS AVEC LA BIÉLORUSSIE

COMMUNICATION AUX MEMBRES

NOTE D'INFORMATION

SUR LES ACTIVITÉS DE LA DÉLÉGATION POUR LES RELATIONS AVEC LA BIÉLORUSSIE

DIRECTION GÉNÉRALE DES
POLITIQUES EXTERNES DE L'UNION

9 juin 2004
EUR/TB/ES

Jusqu'à présent, la délégation du Parlement européen pour les relations avec la Biélorussie faisait partie de la délégation pour les relations avec l'Ukraine, la Moldavie et la Biélorussie. Elle a trouvé son origine dans la négociation des accords de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ces trois pays. Ces accords sont censés fournir un cadre bien défini au développement de la coopération politique et économique et reposent sur le postulat que les pays concernés réformeront leurs marchés et feront en sorte que leurs institutions politiques fonctionnent en vertu des principes démocratiques.

Un aspect clé de chacun de ces accords réside dans le processus de coopération interparlementaire. Un comité de coopération parlementaire est appelé à exercer le contrôle parlementaire sur la mise en œuvre des accords et à jouer le rôle d'enceinte pour l'examen des questions d'intérêt mutuel.

Toutefois, l'accord entre l'Union et la Biélorussie, qui fut signé en 1995, est resté inabouti à cause de problèmes politiques avec le gouvernement de la Biélorussie. Dans ces conditions, aucun comité de coopération n'a été mis en place entre le Parlement européen et le parlement de Biélorussie. Les accords avec la Moldavie et l'Ukraine ont abouti et les comités avec ces deux pays sont en place depuis quelques années.

Pour l'heure, les contacts entre le régime de Biélorussie et l'Union européenne sont très limités. Cette situation prévaut depuis que le président Loukashenko a remplacé le parlement élu au suffrage direct en 1996 par une assemblée nationale nommée par lui-même. Par ailleurs, le président applique une politique de répression de l'opposition et des médias et d'ingérence dans le domaine judiciaire.

Il n'y a pas eu de modification notable de cette approche au lendemain des élections législatives d'octobre 2000 et des élections présidentielles de septembre 2001, que M. Loukashenko a remportées à une large majorité. À l'issue de ce dernier scrutin, la déclaration postélectorale publiée par la mission internationale d'observation des élections à laquelle participait le Parlement européen a conclu que le processus électoral n'avait pas respecté les engagements relatifs à un scrutin démocratique. La troïka parlementaire du Parlement européen et des Assemblées du Conseil de l'Europe et de l'OSCE qui a suivi les élections de 2000 et 2001 a été maintenue et des tentatives ont été faites pour effectuer une nouvelle visite en Biélorussie afin d'évaluer la situation dans la perspective des élections parlementaires d'octobre 2004. Jusqu'à présent, ces efforts se sont heurtés à l'opposition des autorités du pays. Il reste incertain que le Parlement européen parvienne à observer les élections d'octobre.

Depuis 2001, la situation intérieure en Biélorussie ne s'est guère améliorée de façon visible et il en va de même pour les relations avec l'Union européenne. Le gouvernement de Minsk semble déterminé à maintenir un régime autoritaire et autocratique ainsi qu'une économie dirigée. Les autorités du pays se sont attiré les critiques sévères des organisations de défense des droits de l'homme et de l'Occident pour avoir aboli la liberté de parole, avoir muselé la presse indépendante et refusé à l'opposition l'accès aux médias étatisés. Les journaux qui sont sous la coupe du régime en Biélorussie bénéficient d'une aide financière publique considérable et d'autres privilèges financiers, cependant que nombre de médias écrits de l'opposition ont été contraints à cesser leurs activités, à changer de nom ou à se faire publier à l'étranger.

La Biélorussie s'efforce de resserrer ses liens avec la Russie et, sur le plan politique, il a été question d'une union, mais les progrès à cet égard ont été modestes. La Biélorussie est très dépendante du gaz russe pour la satisfaction de ses besoins en énergie. Ces derniers mois, des craintes se sont fait jour dans le pays que Gazprom ne cesse de fournir du gaz à prix subventionnés à la Biélorussie car un renchérissement du prix de l'énergie soumettrait l'économie de Biélorussie à une pression plus grande encore.

Le bureau de l'OSCE de Minsk est chargé de promouvoir un retour au respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et de la liberté de la presse. La majeure partie de l'action de l'UE passe par ce bureau ou par les missions diplomatiques des États membres dans la capitale du pays. La Commission gère les activités en Biélorussie à partir du bureau de sa délégation à Moscou.

L'élargissement fait que la Biélorussie compte désormais parmi les voisins de l'UE, ce qui signifie que d'importants problèmes transfrontaliers doivent être réglés. La prise de position la plus récente de la Commission sur la Biélorussie est le document de stratégie sur la politique européenne de voisinage du 12 mai 2004. Il y est souligné qu'existent des possibilités d'engagement plus actif avec les autorités du pays au niveau politique mais que cela suppose une évolution favorable significative en matière de démocratisation du pays. Il est proposé que l'aide de l'UE à la Biélorussie soit renforcée, l'accent étant mis sur la société civile, et souligné que l'objectif à long terme de l'UE en ce qui concerne la Biélorussie consiste à trouver dans ce pays un partenaire démocratique, stable, fiable et de plus en plus prospère avec lequel l'Union élargie partagerait non seulement des frontières communes, mais aussi un agenda commun fondé sur des valeurs partagées.

Les membres de la délégation du Parlement européen ont généralement dû suivre l'évolution de la situation en Biélorussie à travers les contacts avec l'OCSE et les ONG. Le secrétariat du Parlement entretient des contacts diplomatiques avec la mission de la Biélorussie auprès de l'UE. L'ambassadeur de Biélorussie a pris la parole en un certain nombre d'occasions lors de réunions de la délégation. Des rencontres périodiques ont été organisées avec la commission des affaires étrangères et la présidence du Conseil pour coordonner les activités.

Le Parlement suit l'évolution de la situation en Biélorussie de très près et il a précisé sa position dans un certain nombre de résolutions. La prise de position la plus significative réside dans la résolution du 11 février 2003 sur les relations entre l'Union européenne et la Biélorussie: vers une future coopération (rapport MARSET CAMPOS). Dans cette résolution, le Parlement exprime sa préoccupation au sujet de l'isolement volontaire, croissant et dangereux, vis-à-vis de l'Ouest et de l'Est, dans lequel la Biélorussie s'enfonce du fait de la dérive autoritaire et antidémocratique de son président. Il demande que l'UE prenne des mesures pour soutenir les forces démocratiques du pays.

D'un bout à l'autre de la législature, le Parlement européen s'est efforcé de maintenir le dialogue politique avec les forces démocratiques de Biélorussie. La délégation a rencontré un certain nombre de représentants de l'opposition et des ONG. En janvier 2004, par exemple, elle a entendu Mme Olga Tarasov, de la Ligue internationale des droits de l'homme. La délégation a constitué une enceinte au sein de laquelle se sont exprimées les craintes relatives aux violations des droits de l'homme.

La dernière visite en Biélorussie a eu lieu en novembre 2002. Au cours de cette mission, Jan Marinus Wiersma (PSE, Pays-Bas), président, Elisabeth Schroedter (Verts/ALE, Allemagne), vice-présidente, et Robert Goodwill (PPE-DE, Royaume-Uni) ont rencontré des membres du gouvernement et de l'opposition ainsi que des représentants de la société civile.

De 1999 à 2004, la délégation a été présidée par M. Jan Marinus Wiersma (PSE, Pays-Bas). Ses prédécesseurs avaient été Mme Erika Mann (PSE, Allemagne), de 1997 à 1999, et Mme Elisabeth Schroedter (Verts/ALE, Allemagne), de 1994 à 1996.

Visites en Biélorussie

Troïka parlementaire (président + rapporteur)	1-4 mars 2000 à Minsk
Troïka parlementaire (président)	19-21 juin 2000 à Minsk
Délégation ad hoc pour la Biélorussie (élections législatives)	13-17 octobre 2000 à Minsk
Troïka parlementaire (Bureau et rapporteur)	5-7 mars 2001 à Minsk
Troïka parlementaire (président, premier vice-président, membre)	7-10 septembre 2001 à Minsk

Conférences techniques

7 avril 2000 (Vienne), 29 juin 2000 (Vienne), 30 août 2000 (Vienne), 5 juillet 2001 (Paris),
8 août 2001 (Vienne).

Divers

Réunion de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (présidence) – 19 et 20 février 2004
(Vienne) – Échange de vues avec des représentants de l'OSCE sur la coopération future avec la
Biélorussie.